

Demande d'examen au cas par cas préalable
à la réalisation d'une étude d'impact



N° 14752*01

Informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire

à joindre au formulaire de demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation
d'une étude d'impact Cerfa n° 14734*01

Personne physique

Nom **REMY LOISIRS** Prénom
Adresse
Numéro Extension Nom de la voie

Code Postal Localité Pays
Tél Fax
Courriel @

Personne morale

Adresse du siège social
Numéro **92** Extension Nom de la voie **route de Vologne**

Code postal **88250** Localité **LA BRESSE** Pays **FRANCE**
Tél **03 29 25 66 11** Fax
Courriel **eric.gouaze** @ **labellemontagne.com**

Personne habilitée à fournir des renseignements sur la présente demande

Nom **GOUAZE** Prénom **Eric**
Qualité **Directeur Technique**
Tél **06 73 86 28 93** Fax
Courriel @

Monsieur Jean Yves REMY

REMY LOISIRS
SAS au capital de 1.560.000 €
Siège social : 31 rue Paul Claudel 88250 LA BRESSE
SIRET 306 150 574 00066 - APE 5510 Z
Tél. 04 79 84 38 99 - Fax 04 79 84 37 01

**Demande d'examen au cas par cas préalable
à la réalisation d'une étude d'impact**

Article R. 122-3 du code de l'environnement

Ce formulaire n'est pas applicable aux installations classées pour la protection
de l'environnement

Ce formulaire complété sera publié sur le site internet de l'autorité administrative de l'Etat
compétente en matière d'environnement

Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative



N° 14734*02

Date de réception	Cadre réservé à l'administration	N° d'enregistrement
	Dossier complet le	

1. Intitulé du projet

Création d'un parking à LA BRESSE

2. Identification du maître d'ouvrage ou du pétitionnaire

2.1 Personne physique

Nom : Prénom :

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

Nom, prénom et qualité de la personne

habilitée à représenter la personne morale

RCS / SIRET

GOUAZE Eric

30615057400086

Forme juridique

SAS

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

**3. Rubrique(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et
dimensionnement correspondant du projet**

N° de rubrique et sous rubrique	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la rubrique
Rubrique 51°a	Défrichements soumis à autorisation au titre de l'article L 341-3 du Code Forestier et portant sur une superficie totale même fragmentée de plus de 0.5ha et inférieure à 25 ha.

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet

La société REMY LOISIRS, filiale du groupe LABELLEMONTAGNE qui exploite les remontées
mécaniques de la station de LA BRESSE envisage de créer un nouveau parking afin de
répondre aux besoins de stationnement en période de forte affluence. Ce nouvel aménagement
permettra de sécuriser les stationnements.

4.2 Objectifs du projet

Le projet retenu consiste à créer un parking légèrement en aval des exploitations. Ce parking
pourra accueillir 610 véhicules en période hivernale. Eloigné du cœur de la station de ski de
1,5 km, il sera desservi par un système de navettes routières électriques empruntant la route
départementale D34d qui relie la commune de LA BRESSE à la station de ski.

**4.3 Décrivez sommairement le projet
4.3.1 dans sa phase de réalisation**

Le projet en phase réalisation suivra le schéma suivant :

1. défrichement ;
2. réalisation des terrassements ;
3. aménagement du parking et des ses abords (réalisation du rond-point déporté et du bassin
de rétention et de la voie d'accès) ;
4. aménagement paysager des abords du parking.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Le fonctionnement du parking aura un fort effet positif sur la sécurité des stationnements à
destination des usagers de la station de ski et la mise en place d'un système de navettes
routières permettant de fluidifier le trafic sur la D34d. Le rond-point déporté sera aménagé afin
de limiter l'augmentation ponctuelle de circulation au niveau de l'accès du parking. La création
de cette aire réservée permettra de ne pas impacter les infrastructures voisines (stationnements
en bordure de route).

4.4.1 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Le projet est soumis à la Loi sur l'Eau, à étude d'impact et à une demande de défrichement.

4.4.2 Précisez ici pour quelle procédure d'autorisation ce formulaire est rempli

Dossier Loi sur l'Eau et étude d'impact.

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale (assiette) de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandes caractéristiques	Valeur
Imperméabilisation	1.45 ha
Surface totale de la zone concernée	2.2 ha

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)
d'implantation

Coordonnées géographiques' Long. 6 ° 57' 24" 2 Lat. 48 ° 01' 27" 3

Pour les rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° :

Point de départ :

Point d'arrivée :

Communes traversées :

Lieu dit " Le Régit"
Commune de LA BRESSE
au niveau du pont de
Blanchemer

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une étude d'impact ?

4.7.2 Si oui, à quelle date a-t-il été autorisé ?

4.8 Le prolét s'inscrit-il dans un programme de travaux ?

Si oui, de quels projets se compose le programme ?

Pour l'outre-mer, voir notice explicative

3/10

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

5.1 Occupation des sols

Quel est l'usage actuel des sols sur le lieu de votre projet ?

La zone de projet est actuellement occupée par un espace boisé.

Existe-t-il un ou plusieurs documents d'urbanisme (ensemble des documents concernés) réglementant l'occupation des sols sur le lieu/tracé de votre projet ?

Zone N du PLU : zone naturelle ou forestière, non ou partiellement desservie par des équipements collectifs. Le règlement de cette zone autorise sous conditions les aires de stationnement. Les principales contraintes relatives au PLU concernent l'aménagement des accès, la gestion des eaux pluviales, l'implantation par rapport aux voies et emprises publiques et aux limites séparatives, l'aménagement, l'entretien et les plantations e limite du projet.

Pour les rubriques 33° à 37°, le ou les documents ont-ils fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

5.2 Enjeux environnementaux dans la zone d'implantation envisagée :

pour compléter le tableau suivant, par tous moyens utiles, notamment à partir des informations disponibles sur le site internet <http://www.developpement-durable.gouv.fr/etude-impact>

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ou couverte par un arrêté de protection de biotope ?	☒	☐	ZNIEFF II : "Massif Vosgien"
en zone de montagne ?	☒	☐	
sur le territoire d'une commune littorale ?	☐	☒	
dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (régionale ou nationale) ou un parc naturel régional ?	☒	☐	PNR "des Ballons des Vosges"
sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	☐	☒	

Pour l'outre-mer, voir notice explicative

4/10

dans une aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine ou une zone de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager ?	☐	☒	
dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	☐	☒	
dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles ou par un plan de prévention des risques technologiques ?	☒	☐	
si oui, est-il prescrit ou approuvé ?			
dans un site ou sur des sols pollués ?	☐	☒	
dans une zone de répartition des eaux ?	☐	☒	
dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à l'alimentation humaine ?	☐	☒	
dans un site inscrit ou classé ?	☒	☐	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :			Lequel et à quelle distance ?
d'un site Natura 2000 ?	☒	☐	Zone Natura 2000 "Massif Vosgien" ZPS Directive Oiseaux
d'un monument historique ou d'un site classé ou patrimoine mondial de l'UNESCO ?	☐	☒	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine.		
6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences suivantes ?		
Veuillez compléter le tableau suivant :		
Domaines de l'environnement :	Oui	Non
engendre-t-il des prélèvements d'eau ?	☐	☒
impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	☐	☒
est-il excédentaire en matériaux ?	☐	☒
est-il déficitaire en matériaux ?	☐	☒
Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?		
est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	☒	☐
est-il susceptible d'avoir des incidences sur les zones à sensibilité particulière	☐	☒
présent formulaire ?		
Suppression d'une station d'espèce protégée située sur son emprise : Le Lycopode à rameaux annuels		

Risques et nuisances	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	☒	☐	Défrichement d'une superficie d'environ 2 ha	☐
	Est-il concerné par des risques technologiques ?	☐	☒		
	Est-il concerné par des risques naturels ?	☐	☒		
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	☐ ☐	☒ ☒		
Commodités de voisinage	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	☒ ☒	☐ ☐	Bruit des engins en phase chantier et bruit des moteurs de véhicules en période de fréquentation Ponctuellement	☐ ☐
	Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	☐ ☐	☒ ☒		
	Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?	☒ ☒	☐ ☐	En phase chantier Ponctuellement en phase chantier	☐ ☐

Pollutions	Engendre-t-il des émissions lumineuses ? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	☒ ☒	☐ ☐	Phares des véhicules et éclairage du parking Gêne locale	☐ ☐
	Engendre-t-il des rejets polluants dans l'air ?	☐	☒		
	Engendre-t-il des rejets hydrauliques ? Si oui, dans quel milieu ?	☒	☐	Imperméabilisation de la zone de parking La Moselotte via le bassin de rétention	☐
	Engendre-t-il la production d'effluents ou de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	☐	☒		
Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	☐	☒		
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme / aménagements) ?	☒	☐	Effet positif en permettant la sécurisation des zones de parking	☐

